

BOURSE MASTER IN - WBI

GUIDE DE CANDIDATURE

Wallonie Bruxelles International (WBI) offre des bourses en vue de réaliser un Master à des étudiants internationaux disposant au minimum d'un diplôme de premier cycle obtenu dans une institution diplômante étrangère reconnue par les autorités compétentes du pays du candidat en matière d'enseignement supérieur. Le Master devra être réalisé en Wallonie ou à Bruxelles au sein d'un établissement d'enseignement supérieur reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

Modalités d'introduction des candidatures

Les candidats postulent directement auprès de la direction des relations internationales de l'établissement d'enseignement supérieur concerné et lui envoient, via le contact repris sur la page web destinée au programme (<https://www.studyinbelgium.be/fr/bourse-master-wbi>), le formulaire de candidature à la bourse Master IN - WBI.

Pour trouver la personne référente à la direction des relations internationales de l'établissement d'enseignement supérieur concerné, veuillez-vous rendre sur <https://www.studyinbelgium.be/fr/etablisements-denseignement-superieur-daccueil-bourse-master-wbi> ou www.wbi.be.

Documents à joindre au formulaire de candidature à la bourse Master IN - WBI

- Copie du passeport international ou de la carte nationale d'identité.
- Un curriculum vitae d'une page max. (le cas échéant, vos publications, bourses antérieures, etc.)
- Une lettre de motivation de 2500 mots max. rédigée en français ou en anglais, selon la langue du programme de Master choisi.
- Copie du (des) diplôme(s) obtenus et relevé des notes ; s'il(s) est (sont) rédigé(s) dans une autre langue que le français ou l'anglais, il(s) doit (doivent) être accompagné(s) d'une traduction certifiée.
- Déclaration signée par le candidat (voir formulaire de candidature).

Conditions de recevabilité à la bourse Master IN - WBI

- Tout candidat satisfaisant aux conditions nécessaires et suffisantes au dépôt d'un dossier d'admission dans l'établissement d'enseignement supérieur ciblé peut postuler, quelle que soit sa nationalité.



- Le candidat doit indiquer dans son formulaire de candidature la référence du dossier d'admission.
- Les candidats ayant effectué leurs études au : Brésil, Canada, Chili, Colombie, Corée du sud, Japon, Liban, Maroc, Mexique, Royaume-Uni, Suisse, Taiwan, Tunisie, USA sont considérés comme prioritaires.
- Tout domaine d'études est pris en considération.
- Le candidat est détenteur d'un diplôme de 1^{er} ou de 2^e cycle suffisant pour avoir accès au Master visé et répond aux conditions d'accès à celui-ci ;
- Le candidat est détenteur d'un diplôme de 1^{er} ou de 2^e cycle délivré par une institution dont les études ou la formation dispensés par celle-ci sont reconnues par les autorités compétentes du pays d'origine du candidat en matière d'enseignement supérieur ;
- Le dernier diplôme de 1^{er} ou de 2^{ème} cycle obtenu dans le pays d'origine doit avoir été délivré au plus tard 5 ans avant le début de la formation sollicitée.
- Sont exclues les candidatures qui entrent dans les critères de recevabilité du programme des bourses de coopération au développement de l'ARES (<https://www.ares-ac.be/fr/cooperation-au-developpement/bourses/bacheliers-masters-et-formations-continues-en-belgique>).
- Le formulaire de candidature à la bourse et les documents à joindre à ce formulaire doivent être envoyés à l'établissement d'enseignement supérieur visé au plus tard le 31 mars à minuit (Bruxelles) pour l'année académique à venir.
- Le mail d'envoi du dossier aura pour objet « Bourses WBI MASTER IN – nom et prénom du candidat ».
- Les dossiers incomplets ne seront pas soumis au Comité chargé de la sélection des candidatures.

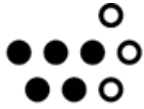
Modalités financières

L'aide financière au bénéficiaire est plafonnée à 10.000 euros par année académique. Ce forfait peut couvrir : les frais de dossier d'admission, les frais de minerval, les frais didactiques en ce compris les frais de mémoire, l'achat de syllabi et de livres, de consommables informatiques, de matériel scolaire, etc., les frais de transports internationaux à concurrence d'un aller-retour en classe économique sur la durée du programme, les frais d'installation en ce compris l'achat de matériel domestique à concurrence maximale de 125 euros, les frais de déplacement locaux en lien avec les études et/ou les frais de logement avec un plafond de 400 euros par mois sans la garantie locative.

Les bénéficiaires de l'aide financière s'acquitteront des mêmes frais d'inscription que ceux des étudiants belges et européens.

L'aide financière sera versée en trois tranches durant l'année académique sur un compte libellé en euros.

- Le candidat pourra bénéficier d'une première tranche équivalant à 50 % du montant total à son arrivée en Fédération Wallonie-Bruxelles pour débiter la rentrée académique ciblée et sur base d'une déclaration d'arrivée de l'établissement d'accueil.
- Une deuxième tranche de 25 % sera versée fin janvier.



- Le versement de la dernière tranche de 25 % sera conditionné à la réussite de l'année académique et à la transmission d'un témoignage écrit et/ou vidéo de son expérience d'étude en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le candidat marque accord concernant la diffusion de ce témoignage par WBI et Wallonie-Bruxelles Campus sur ses différents supports de communication : site internet, rapport d'activités, Instagram, Facebook, X, brochures...

L'aide financière est accordée pour une année académique :

- Dans le cas d'un Master 60, l'aide financière est accordée durant un an au maximum.
- Dans le cas d'un Master 120, l'aide financière est accordée durant deux ans au maximum, soit 1 bourse de 10.000 euros maximum par année académique, à condition qu'un minimum de 54 crédits au terme de la première année soit validé afin de poursuivre le paiement de l'aide financière durant la deuxième année ; si ce n'est pas le cas, l'aide financière est définitivement interrompue.

Par ailleurs, Wallonie-Bruxelles International prend en charge une assurance frais de santé subrogation mutuelle, rapatriement et responsabilité civile-vie privée pour le boursier.

Modalités de sélection

La sélection est opérée dans un premier temps par l'établissement d'enseignement supérieur ciblé sur base de critères qu'il établit. Son classement est transmis à Wallonie-Bruxelles International qui opère la sélection finale sur base de critères définis.

Les résultats sont communiqués par Wallonie-Bruxelles International à l'établissement d'enseignement supérieur ciblé au plus tard le **15 mai 2024**.

Le candidat est averti du suivi donné à sa candidature par l'établissement d'enseignement supérieur ciblé.

Tous les séjours devront débuter dans l'année civile de la sélection. Aucun report ne sera possible.

Dans l'hypothèse où l'étudiant n'est pas lauréat de la bourse et que, de ce fait, il décide de ne pas poursuivre sa demande d'admission au sein de l'établissement ciblé, les frais de dossier engagés dans ce cadre ne lui seront pas remboursés.

Contacts et informations complémentaires

- Service des relations internationales de l'établissement visé. Pour trouver le contact référent, veuillez-vous rendre sur <https://www.studyinbelgium.be/fr/etablisements-denseignement-superieur-daccueil-bourse-master-wbi> ou www.wbi.be.
- WBI (pour des questions d'ordre administratif), Service des bourses internationales : bourses@wbi.be